

## GÉRER LES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA036	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1789,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 25/06/2025 au 27/06/2025
- Du 03/12/2025 au 05/12/2025

### OBJECTIFS

- Analyser les responsabilités et évaluer l'indemnité due à l'assuré suite à un dégât des eaux
- Gérer le sinistre dans le cadre du contrat, du droit commun et des convention IRSI et CIDE COP

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Chacune des étapes du programme fait l'objet d'apports techniques et méthodologiques. Les participants réalisent des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances et s'entraîner à la méthode de règlement des sinistres.

### **Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

## PROGRAMME

- A. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation
  - 1. Déclaration de sinistre
  - 2. Réviser les événements dégâts des eaux communément garantis
  - 3. Connaître et comprendre les biens assurés et les garanties annexes
  - 4. Déterminer les responsabilités assurées
- B. Conventions
  - 1. Assurances cumulatives
  - 2. Expertise amiable contradictoire
  - 3. Renonciation à recours en matière de : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts
- C. Convention IRSI
  - 1. But, objectif et étude de la convention
  - 2. Appliquer la convention IRSI
- D. Convention CIDE COP
  - 1. But, objectif et étude de la convention
  - 2. Appliquer la convention CIDE COP

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP  
Gestionnaires protection juridique

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 03:28